GUIDE DE TRI

Bien trier ?
C'est facile !





Suivez le guide




Intradel

Fostplus

Le tri des déchets dans la poubelle normale (DMR - Déchets Ménagers Résiduels)



Les déchets autorisés



Langes



Serviettes et tampons



Sacs aspirateur



Cotons-tiges



Aluminium



Éponges



Fluos



Bottes



Rasoirs



Matériels scolaires



Chaussures



Jouets



Plaquettes de médicaments vides



Verres



Plats pour four



Jus de fruits

Les déchets interdits

- Papiers-cartons



- Déchets PMC



- Déchets alimentaires et du jardin



- Piles et batteries



- Bocaux et bouteilles en verre



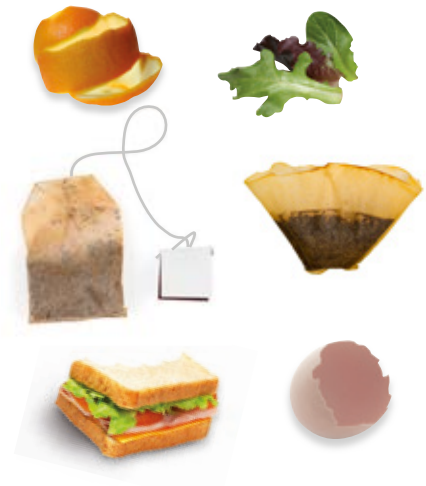
Une question sur le tri d'un déchet ? 04 240 74 74 ou info@intradel.be

Le tri des déchets alimentaires et du jardin (déchets organiques)



Les déchets autorisés

Déchets de cuisine



Petits déchets du jardin



Autres déchets



Les déchets interdits

- Barquettes et sachets en plastique



- Litières minérales



- Cotons-tiges



- Serviettes et tampons



- Langes





Pas de plastique dans les déchets alimentaires et du jardin.

Très important

Les sacs poubelles autorisés dans les déchets alimentaires et du jardin ont ce logo :

HOME OK compost — TÜV AUSTRIA HOME



Une question sur le tri d'un déchet ? 04 240 74 74 ou info@intradel.be

Le tri des PMC



Emballages en Plastique



Bouteilles



Barquettes et raviers



Films en plastique



Pots et tubes



Capsules de boissons



Sacs et sachets

Emballages en Métal



Canettes
et boîtes de conserve



Sprays
et bombes



Capsules
de boissons



Couvercles,
bouchons
et capsules



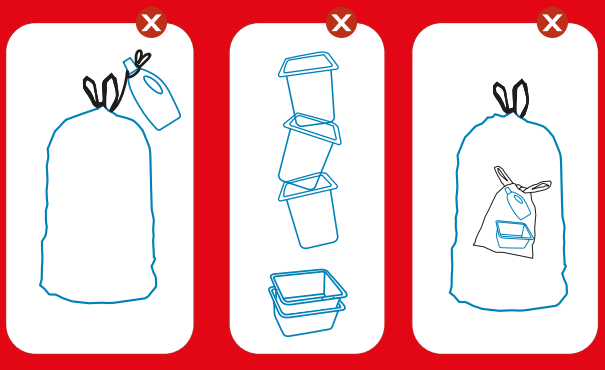
Barquettes
et raviers

Cartons pour liquide



Conseils à suivre :





Mon déchet va dans le sac PMC si :



- Mon déchet est un **emballage** ?
- Il est en **plastique**, en **métal** ou c'est un **carton pour liquide** ?
- Il ne s'utilise qu'**une seule fois** ?

Si je réponds **oui** aux 3 questions, mon déchet va dans le sac PMC.

Si je réponds **non** à 1 question,
mon déchet va dans la poubelle normale ou au recyparc.

Les déchets interdits dans le sac PMC qui vont au recyparc



- Les batteries et piles



- Les bidons et bouteilles d'huile



- Les bonbonnes de gaz



- Les insecticides



- Les pots de colle, peinture et vernis



- Les emballages avec un bouchon de sécurité pour les enfants
 Ce sont les bouchons qu'il faut pousser et tourner



- Les emballages avec un de ces pictogrammes



- Les appareils électroniques



- Les gros objets en plastique (plus de 8 litres)



- La frigolite



Les déchets interdits dans le sac PMC qui vont dans la poubelle normale



- Quelques exemples de déchets



Une question sur le tri d'un déchet ? 04 240 74 74 ou info@intradel.be

Le tri des papiers-cartons



Papiers qui n'ont pas été salis par de la nourriture



Magazines



Journaux



Blocs-notes



Enveloppes



Paquets de farine vides



Sacs

Cartons qui n'ont pas été salis par de la nourriture



Cartons de yaourts



Boîtes de lessive



Rouleaux de papier toilette



Paquets de céréales

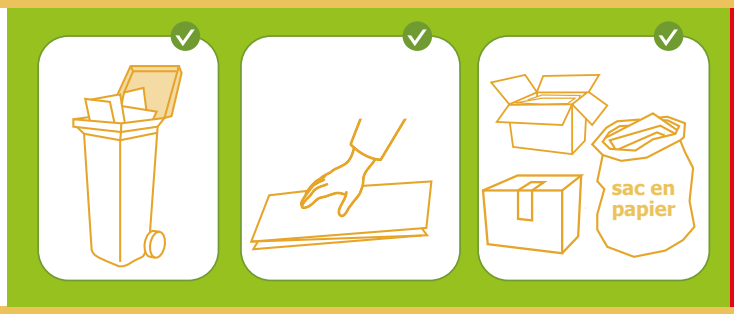


Boîtes à oeufs



Paquets de biscuits

Conseils à suivre :



Les déchets interdits dans les papiers-cartons



Papiers et cartons salis par de la nourriture



Films et sacs en plastique



Matériels scolaires

Une question sur le tri d'un déchet ? 04 240 74 74 ou info@intradel.be

Le tri des verres



Bouteilles, bocaux et flacons en verre

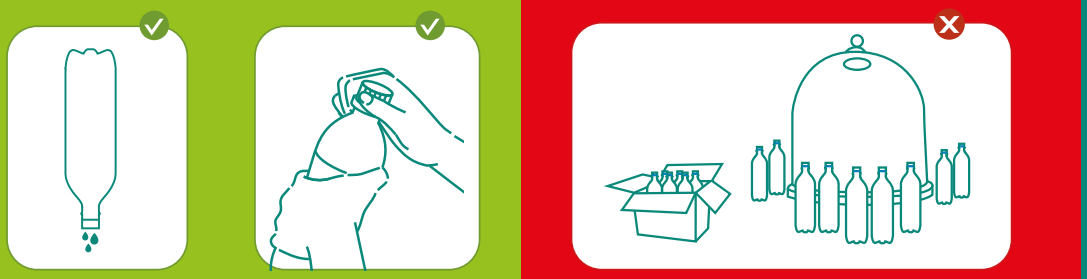
Verres sans couleur



Verres colorés



Conseils à suivre :



Les déchets interdits dans les bulles à verre qui vont au recyparc





⊗ Miroirs et verres cassés



⊗ Ampoules



⊗ Bouchons en liège

Les déchets interdits dans les bulles à verre qui vont dans la poubelle normale. Ces déchets peuvent être emballés pour éviter tout risque de coupure.





⊗ Verres



⊗ Plats pour four

Les déchets interdits dans les bulles à verre qui vont dans le sac PMC





⊗ Couvercles en métal et en plastique

Une question sur le tri d'un déchet ? 04 240 74 74 ou info@intradel.be

Trucs & Astuces

Pour une meilleure gestion de votre conteneur vert !

Comment éviter les odeurs ?

- Emballez vos déchets alimentaires dans du papier journal, des sachets de pain ou des sacs compostables.
- Couvrez vos déchets alimentaires de bicarbonate de soude, de vinaigre ou de feuilles et autres déchets de jardin.
- Rincez régulièrement votre conteneur avec une solution de vinaigre et d'eau chaude.

Comment éviter les asticots ?

- Emballez les déchets délicats (viande et poisson) dans un papier journal ou un sachet de pain en papier en petite quantité.
- Saupoudrez vos déchets de sel ou de vinaigre.

Comment éviter que les déchets ne collent dans le fond du conteneur ?

Disposez quelques feuilles de papier journal froissées dans le fond du conteneur et emballez vos déchets alimentaires dans du papier journal, des sachets de pain en papier ou des sacs compostables.

Votre conteneur restera plus propre et vous éviterez que la nourriture ne gèle et ne colle au conteneur en hiver.

Où dois-je ranger mon conteneur vert ?

Évitez de laisser votre conteneur vert à l'extérieur. S'il ne vous est pas possible de le rentrer, placez-le à l'ombre.

À quelle fréquence dois-je sortir mon conteneur vert ?

N'hésitez pas à présenter votre conteneur vert régulièrement en été (toutes les 2 semaines). En hiver, vous pourrez attendre plus longtemps et ne sortir votre conteneur que lorsque ce dernier sera rempli.

Comment puis-je m'assurer qu'un sac est biodégradable ?

Il doit être muni du logo "OK compost".

Renseignez-vous auprès de votre administration communale afin de connaître le nombre de levées qui font partie de votre forfait.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site internet www.intradel.be ou contactez-nous au 04 240 74 74 ou via l'adresse info@intradel.be - Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be - www.trionsmieux.be

Les Recyparcs - À votre service toute l'année

- **Du mardi au vendredi:** de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
- **Le samedi:** de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
- **Jours de fermeture:** le dimanche et le lundi
- **Quand le lundi est férié, les recyparcs ferment le mardi.**

Ce que vous pouvez y déposer :

Ampoules – bois - bouchons de Liège – déchets d'équipements électriques et électroniques – déchets de jardin – déchets spéciaux des ménages – encombrants – frigolite – graisses et huiles de friture – huiles de moteurs – inertes – matelas – matériaux contenants de l'amiante (certains recyparcs) – métaux – papiers et cartons – piles – plastiques durs et PVC – plâtre – pneus – réutilisables (certains recyparcs) – textiles en bon état – verres plats

Une question sur le tri d'un déchet ?

04 240 74 74 ou @ info@intradel.be

E.R. : L.Spaan, Fost Plus asbl, 2 Avenue des Olympiades, 1140 Evere - Kouterveldstraat 2, 1831 Diegem (à partir du 01.01.2027)